



Amor Flamenco
(Association Loi de 1901)

COURS DE FLAMENCO – SEVILLANAS
RIVESALTES
Année 2020/2021

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Art. 1 – L'Association Amor Flamenco propose des cours de danse « Flamenco » et de « Sevillanas » à l'Hôtel des Vignes de Rivesaltes.

Art. 2 – L'Enseignement est confié à un *danseur professionnel* et est accompagné en direct par un *guitariste* 1 semaine sur 2.

Art. 3 – La durée des cours s'étend sur l'année scolaire de *septembre à Juin*. Les cours sont répartis en niveaux. Chaque niveau bénéficie d'une durée d'enseignement égale à : 1 heure hebdomadaire.

Art. 4 – Sauf exception, il n'y a pas cours pendant les vacances scolaires.

Art. 5 – TARIFS

TARIFS enfant

- **75€/trimestre (225€/an)** pour une inscription annuelle
- **120€/trimestre (360€/an)** pour 2 enfants d'une même famille pour une inscription annuelle

TARIFS adultes

- **90€/trimestre (270€/an)** pour une inscription annuelle
- **120€/trimestre** pour une inscription trimestrielle
- **150€/trimestre (450€)** à partir de 2 cours pour une inscription annuelle

Art. 6 – Les inscriptions aux cours peuvent être annuelles ou trimestrielles.

-**Annuelle** : Le règlement s'effectue dès l'inscription. Le paiement peut être fait en 3 chèques : Le 1^{er} est encaissé immédiatement, le 2^{ème} le 1^{er} janvier et le 3^{ème} le 1^{er} avril.

L'inscription étant annuelle, **en cas de démission d'un élève, aucun remboursement ne sera possible.**

-**Trimestrielle** : Le règlement s'effectue trimestriellement le 1^{er} octobre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} avril.

Art. 7 – Les élèves sont tenus de pratiquer cette activité avec des chaussures fermées (de préférence des chaussures de Flamenco).

Art. 8 – Chaque élève est tenu de s'assurer pour la responsabilité civile.

Art. 9 – L'inscription aux cours entraîne l'acceptation du présent règlement intérieur.

Art.10 – L'adhésion à l'association est obligatoire.

Vu et pris connaissance : NOM, Prénom.....

Rivesaltes, le.....Signature,

Amor Flamenco : Association Loi de 1901
COURS DE FLAMENCO – SEVILLANAS
Rivesaltes
Année 2020/2021

DEMANDE D'INSCRIPTION

ANNUELLE

TRIMESTRIELLE

NOM, Prénom.....

Adresse.....

Code Postal.....VILLE.....

Téléphone : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_

E-mail :

(Important : afin de vous prévenir en cas d'annulation exceptionnelle)

Pour les mineurs :

Date de naissance : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_

Responsabilité Légale :

LES MERCREDIS :

- 16h30 | FLAMENCO ENFANT (4/7 ans)
- 17h30 | FLAMENCO ENFANT (8/12 ans)
- 18h30 | FLAMENCO DÉBUTANT
- 19h30 | FLAMENCO PRATIQUANT
- 20h30 | FLAMENCO INTERMEDIAIRE
- 21h30 | ATELIER MONTAGE ET CHANT

LES JEUDIS :

- 17H30 | FLAMENCO DÉBUTANT / SEVILLANAS
- 18H30 | PALMAS et CULTURE FLAMENCA
- 19H30 | FLAMENCO PRATIQUANT
- 20H30 | CANTE FLAMENCO

Ci-joint, règlement :

ENFANT

- Inscription annuelle : 3 x 75€ (+20€ adhésion)
- Inscription annuelle : 3 x 120€ (+40€ adhésion) (pour 2 enfants d'une même famille)

ADULTE

- Inscription annuelle : 3 x 90€ (+20€ adhésion)
- Inscription annuelle : 3 x 150€ (+20€ adhésion) à partir de 2 cours
- Inscription trimestrielle : 120€ (+20€ adhésion)

Aucune inscription ne pourra être enregistrée sans ces règlements
La présente inscription vaut acceptation du règlement intérieur.